

Typologie des noms communs de personne et féminisation linguistique

Louise-L. Larivière

Volume 29, Number 2, 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/039439ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/039439ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print)

1705-4591 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Larivière, L.-L. (2001). Typologie des noms communs de personne et féminisation linguistique. *Revue québécoise de linguistique*, 29(2), 15–31. <https://doi.org/10.7202/039439ar>

Article abstract

According to the French Academy, the masculine gender, as the unmarked gender, can represent both genders, while the mark of the feminine would be privative and would bring about a limitation from which the masculine is free, thus creating segregation among animate beings. Consequently, in order to provide equality between women and men, the Academy recommends the masculine form for professional designations, except for the feminine forms already accepted. We believe that such a position fails to respect the structures of French because professional designations are submitted to the morphological variation of gender, belong to a specific semantic class, and obey syntactical rules proper to that class. This will be demonstrated in a study including all common nouns designating human beings as well, thus offering a full portrait of human representation.

TYPOLOGIE DES NOMS COMMUNS DE PERSONNE ET FÉMINISATION LINGUISTIQUE

Louise-L. Larivière
Université de Montréal et Université Concordia

1. Introduction

Selon l'Académie française 1984, le genre masculin est le genre non-marqué* ou extensif, capable de représenter à lui seul les deux genres, tandis que le genre féminin est le genre marqué ou intensif. Cette marque du féminin serait privative, en ce sens qu'elle affecterait le terme marqué d'une limitation dont le masculin est exempt. De plus, à la différence du genre non-marqué, le genre marqué, appliqué aux êtres animés, institue une ségrégation. Par conséquent, pour assurer l'égalité entre les femmes et les hommes, l'Académie recommande que, dans tous les cas non-consacrés par l'usage, les termes de métier du genre féminin en français, genre discriminatoire par excellence, soient évités «et que, chaque fois que le choix reste ouvert, on préfère, pour les dénominations professionnelles, le genre non marqué».

En 1997, l'ex-secrétaire perpétuel de l'Académie, Maurice Druon, revient à la charge en rappelant la position de deux de ses pairs, Georges Dumézil et Claude Lévi-Strauss, qui affirmaient «que le genre dit masculin, en français, était le genre non marqué — un neutre en somme — et que la féminisation des termes, en l'occurrence, créant une catégorie dans une classe, n'avait qu'une valeur réductrice». Après avoir fustigé la «naïveté» des Québécoises et la «démagogie féministe» des Belges, il ajoute que certains féminins (*institutrice*, *directrice*) ne constituent «que des cas un peu particuliers, installés depuis longtemps dans l'usage», mais que selon un «usage immémorial», les noms de fonction doivent être masculins puisque «[e]n français, l'espèce homme, ou le genre humain si l'on préfère, est masculin» et qu'«[i]l en va de même pour les ministres, considérés comme sous-ordre éminent dans le genre humain».

* L'auteure généralise l'usage du trait d'union à tous les dérivés comportant le préfixe *non*.

La Commission générale de terminologie et de néologie (France 1998), dont Druon était membre, considère la langue comme «un attribut de la souveraineté». Bien qu'elle ne spécifie pas ce qu'est le français souverain, la Commission considère, comme français, le fait de devoir «se résoudre» à nommer au masculin «le sujet de droit, indifférent par nature au sexe de l'individu qu'il désigne», puisque le français ne dispose pas du neutre. Concrètement, la Commission ne voit pas d'obstacle à «une féminisation des noms de métier et de profession», mais manifeste son désaccord avec «toute féminisation des désignations des statuts de la fonction publique et des professions réglementées», et ce, pour des «raisons fondamentales de cohérence et de sécurité juridique». Elle s'oppose, également, à la «féminisation des noms de fonction dans les textes juridiques, en général, pour lesquels seule la dénomination statutaire de la personne doit être utilisée», la dénomination statutaire étant, bien évidemment, la dénomination masculine. Elle concède, toutefois, que, dans la vie courante, donc en dehors des fonctions officielles, «rien ne s'oppose, à la demande expresse des individus, à ce qu'elles [les appellations] soient mises en accord avec le sexe de ceux qui les portent et soient féminisées» (Larivière 2000a : 104-106).

Or, nous sommes d'avis que de telles positions, extérieures à la langue, ne respectent pas les structures du français et conduisent, même, à toutes sortes d'aberrations : soit à des impropriétés grammaticales causées par l'accord sylleptique de l'attribut (ex. *le professeur est enceinte*), soit à des incongruités sémantiques dans les ouvrages scientifiques (ex. *chez l'Homme, la gestation dure neuf mois*) ou syntaxiques occasionnées par l'accord au masculin pluriel (ex. *sa femme et son chien sont affectueux*), soit à des ambiguïtés contextuelles (ex. *le premier ministre, accompagné de son mari, était présent au concert jeudi dernier*) (Larivière 2000a : 14 et 2000b [en ligne]). De plus, la «cohérence» et la «sécurité juridique» n'ont rien à gagner à ce qu'une femme se désigne au masculin (*Mme LE Ministre*) lorsqu'elle siège en Chambre, et au féminin (*Mme LA Ministre*) lorsqu'elle fait son marché.

Aussi, nous nous proposons de démontrer que non seulement les dénominations professionnelles sont soumises, structurellement, aux variations morphologiques du genre, mais qu'elles font partie d'une classe sémantique déterminée qui exige une telle variation et qu'elles sont assujetties à certaines règles syntaxiques qui lui sont propres. Pour ce faire, nous ne nous limiterons pas qu'à l'étude des titres professionnels, mais inclurons cette dernière à l'intérieur d'une étude plus vaste qui englobe tous les noms communs de personne. Par ailleurs, notons que nous ne reviendrons pas, dans cet article, sur des questions que nous avons largement traitées ailleurs, soit le cas du masculin comme gé-

nérique et comme genre neutre (Larivière 2000a, chap. 2 et 3), soit les règles morphologiques et syntaxiques de féminisation (Larivière 2000b).

2. Les classes sémantiques des noms communs de personnes

Dans deux articles publiés autour de la controverse suscitée par la féminisation du nom *ministre* (*LA ministre*), préconisée par les femmes ministres du gouvernement Jospin en France, la sociologue québécoise Nicole Gagnon affirme (1998a : A11), dans le premier des deux, que «contrairement à l'adjectif qui s'accorde avec son substantif, un substantif a son propre genre et ne s'accorde pas avec un autre auquel il est attribué». Elle en veut pour preuves les exemples suivants, qui seraient agrammaticaux :

- (1) *Vénus est une astre et Mars est un planet.
- (2) *Cette machine est une lourde objette et cet objet est un machin à coudre.
- (3) *Paul est le nouveau recru et Paule est notre meilleure atoute.
- (4) *Jean est un vedet de la radio et Jeanne est une auteure connue.

Dans le deuxième article, Gagnon (1998b : A11) affirme sensiblement la même chose en d'autres termes : «un substantif attribut ne s'accorde pas avec un substantif sujet» et c'est pour cette raison, dit-elle, «qu'on pourra dire d'un mâle qu'il est une altesse, une éminence, une sommité, une basse, une brute, une buse, une huile, une vedette, une victime, une recrue, une taupe, une police, une pédale, une personne, etc. Et d'une femme qu'elle est un auteur, un professeur, un ministre, etc.».

C'est sur ces arguments «irréfutables» que Gagnon se fonde pour déclarer qu'il n'est pas nécessaire de féminiser les titres professionnels. En effet, si on doit dire :

- (5) Vénus est un astre et Mars est une planète.

alors que l'attribut *astre* est masculin et le sujet *Vénus* est féminin et que, inversement, l'attribut *planète* est féminin et le sujet *Mars* est masculin, il est donc possible de dire :

- (6) Jeanne est un auteur connu et Jean est la sentinelle de faction.

soit d'attribuer un titre masculin à une femme et un titre féminin à un homme.

Or, le moins que l'on puisse dire, c'est que ce raisonnement, quelque peu retors, témoigne d'une méconnaissance des règles de grammaire. En effet, il est faux d'affirmer, de façon péremptoire, qu'un nom attribut ne s'accorde jamais en genre avec son sujet puisque l'on doit dire et écrire :

- (7) LUC est UN AMI d'enfance. MARIE est UNE AMIE d'enfance.
 (8) LUC est SERVEUR. MARIE est SERVEUSE.

où *ami* et *amie* ainsi que *serveur* et *serveuse* sont, respectivement, des attributs des sujets *Luc* et *Marie*, et où *serveur* et *serveuse* sont des titres professionnels. En fait, si les noms attributs *planète* et *astre* ne s'accordent pas avec leur sujet, c'est que ces noms sont des **noms de choses** — et non des noms de personnes — et que ces noms ont un **genre fixe**, féminin pour *planète* et masculin pour *astre*, donc ne connaissent pas la variation en genre, alors que les noms attributs *serveur* et *serveuse* sont des noms de personnes qui, connaissant la variation en genre, peuvent s'accorder avec leur sujet¹.

Comme on le voit, Gagnon traite indistinctement tous les noms, alors que les exemples qu'elle donne appartiennent à des classes de noms différentes :

- (9) *astre*, *planète*, *machine*, *objet* sont des **noms de choses concrètes** qui ne connaissent **pas la variation en genre**;
- (10) *atout*, *vedette*, *altesse*, *éminence*, *sommité*, *basse*, *buse*, *huile*, *vedette*, *recrue*, *taupe*, *police* sont des **noms métonymiques** qui ne connaissent **pas la variation en genre** et qui ont changé d'attribution : de noms de choses ou d'animaux qu'ils étaient, ils en sont venus à désigner des noms de personnes;
- (11) *pédale* est un **nom métonymique péjoratif** qui ne connaît **pas la variation en genre**;
- (12) *victime* est un nom qui attribue une **qualité** ou un **état** à une personne et qui ne connaît **pas la variation en genre**;
- (13) *personne* est un **nom générique** qui ne connaît **pas la variation en genre**;
- (14) *serveur/serveuse*, *auteur/auteure* ou *autrice*, *professeur/professeuse* — et on pourrait allonger la liste — sont des **titres professionnels** attribués à des personnes et qui **connaissent la variation en genre**.

¹ Cette règle s'applique également aux noms qui sont des attributs d'un complément d'objet direct : ex. *On l'a nommé directeur. On l'a nommée directrice.*

Manifestement, Gagnon ne fait pas les distinctions qui s'imposent entre les noms de choses et les noms de personnes, entre les noms pris au sens propre et les noms pris au sens figuré, entre les noms d'état, les noms génériques et les titres, de même qu'entre les noms qui ne connaissent pas la variation en genre et ceux qui connaissent cette variation. Si *auteur* et *professeur* n'ont pas de féminin reconnu dans les dictionnaires, ce n'est pas parce qu'ils n'ont pas la capacité d'en avoir un, mais parce que, pour des raisons autres que grammaticales, on a «bloqué» leur féminisation au cours des siècles. Ils entrent, toutefois, dans la même classe que les noms qui connaissent l'opposition en genre : ex. *boulangier/boulangère, enseignant/enseignante, pharmacien/pharmacienne, traducteur/traductrice, etc.*

Finalement, Gagnon commet un anglicisme en disant : *elle est un auteur, un professeur, un ministre*, puisque devant un titre professionnel en position d'attribut, on ne met pas, en français, l'article comme en anglais, sauf si le nom attribut est qualifié ou déterminé (Forest et Boudreau 1998 : 362).

(15) Paul is A PROFESSOR, mais Paul est PROFESSEUR.

(16) Paul est UN BON PROFESSEUR. Paul est UN PROFESSEUR DE GRANDE RENOMMÉE.

Grevisse 1993 : 748, lui aussi, dans ses listes de noms épïcènes, «n'ayant qu'un seul genre, quel que soit le sexe des personnes désignées», regroupe indistinctement des noms sans préciser leur appartenance à des classes particulières. Lorsqu'il énumère les noms masculins qui appartiennent aux deux genres, il regroupe aussi bien des noms professionnels que des noms de qualités (bonnes ou mauvaises), ou que des noms génériques, pour lesquelles désignations, selon lui, «le sexe de la personne n'a pas d'intérêt» :

(17) un architecte, assassin, auteur, bandit, brigand, écrivain, escroc, géomètre, individu, ingénieur, juge, mécène, médecin, membre, ministre, professeur, saligaud, sculpteur, témoin, vainqueur, etc.

Toutefois, lorsque Grevisse 1993 : 752 énumère les noms féminins qui appartiennent aux deux genres, il ne regroupe que des noms de qualité, des noms métonymiques ou des noms génériques à l'exclusion de tout nom professionnel :

(18) une autorité, bête, brute, canaille, dupe, estafette, étoile, femmelette, fripouille, mauviette, notabilité, personnalité, personne, recrue, sainte nitouche, sentinelle, star, vedette, victime, Sa Majesté, Son Altesse, etc.

Or, pour traiter les noms de personnes, en français, il importe de les regrouper en fonction du sexe qu'ils représentent et du genre grammatical qu'ils adoptent, donc en examinant la relation genre/sexe. Ainsi, nous pouvons classer les noms en deux grands groupes : les **noms monosexués** dont la forme représente un seul sexe et les **noms bisexués** dont la forme représente les deux sexes, comme dans le tableau suivant :

Tableau 1
Représentation des noms communs de personnes
en fonction de la relation genre/sexe

I Noms monosexués	
A) NOMS MONOGENRÉS À FORMES DISTINCTES	une femme/un homme une mère/un père
B) NOMS MONOGENRÉS À SUFFIXES DISTINCTS	une cousine/un cousin une avocate/un avocat une doyenne/un doyen une Danoise/un Danois une sainte/un saint
II Noms bisexués	
C) NOMS ÉPICÈNES BIGENRÉS	une/un pianiste une/un chef une/un Belge une/un sans-abri
D) NOMS ÉPICÈNES MONOGENRÉS	une personne, un individu une vigie, un génie une crapule, un monstre

Le premier groupe, celui des noms monosexués, se subdivise en deux sous-groupes :

— le premier comprend les noms qui ont une forme distincte pour chacun des sexes; on les appellera les **noms monogenrés à formes distinctes** (ex. *une femme/un homme, une mère/un père*);

— le second comprend les noms qui ont un suffixe distinct pour chacun des sexes; on les appellera les **noms monogenrés à suffixes distincts** (ex. *une cousine/un cousin, une avocate/un avocat, une doyenne/un doyen, une Danoise/un Danois, une sainte/un saint*).

Le deuxième groupe, celui des noms bisexués, se subdivise aussi en deux sous-groupes :

— le premier comprend les noms qui ont une seule forme susceptible de prendre les deux genres, le féminin ET le masculin; on les appellera les **noms épiciènes bigenrés** qui seront soit féminins, soit masculins selon le genre du déterminant qui les précède (ex. *une/un pianiste, une/un chef, une/un Belge, une/un sans-abri*);

— le second comprend les noms qui ont une seule forme susceptible de ne prendre qu'un seul genre, le féminin OU le masculin; on les appellera les **noms épiciènes monogenrés** (ex. *une personne, un individu; une vigie, un génie; une crapule, un monstre*).

Les exemples fournis au tableau 1 forment, en fait, neuf classes sémantiques distinctes, comme le montre le tableau 2, dont la classe 2 est commune aux sous-groupes A et B et dont les classes 3, 4, 5 et 6 sont communes aux sous-groupes B et C.

Tableau 2
Représentation des noms communs de personnes
à l'intérieur de classes sémantiques

A) NOMS MONOGENRÉS À FORMES DISTINCTES	1 noms inhérents au sexe 2 noms de parenté
B) NOMS MONOGENRÉS À SUFFIXES DISTINCTS	2 noms de parenté 3 noms de professions 4 titres 5 gentilés 6 noms de qualité, d'état
C) NOMS ÉPICÈNES BIGENRÉS	3 noms de professions 4 titres 5 gentilés 6 noms de qualité, d'état
D) NOMS ÉPICÈNES MONOGENRÉS	7 noms génériques 8 noms métonymiques 9 noms péjoratifs

Dans le sous-groupe A, noms monogenrés à formes distinctes, les noms inhérents au sexe (classe 1) sont toujours des noms distincts (19) alors que les noms de parenté (classe 2) sont presque toujours des noms distincts (20).

(19) Noms féminins

commère, consœur, dame, femelle,
femme, fille, fillette, jeune fille,
madame;

(20) Noms féminins

bru, femme, fille, grand-mère,
maman, marraine, mère, nièce,
soeur, tante;

Exceptions qui n'ont que des suffixes distincts :

aïeule, cousine, épouse, orpheline;

Noms masculins

compère, confrère, seigneur,
mâle, homme, garçon, garçonnet,
jeune homme, monsieur;

Noms masculins

gendre, mari, fils, grand-père,
papa, parrain, père, neveu,
frère, oncle;

aïeul, cousin, époux, orphelin;

Le sous-groupe B, noms monogénérés à suffixes distincts, comprend les exceptions des noms de parenté (classe 2), les noms de professions ou de métiers (classe 3), les titres (classe 4), les gentilés² (classe 5) et les noms de qualité, bonnes et mauvaises, ou d'état (classe 6). Parmi les titres, on inclut les titres de fonctions (*une doyenne/un doyen*), les titres de noblesse (*une comtesse/un comte*), les titres religieux (*une moniale/un moine*), les titres honorifiques (*une chevalière/un chevalier*), les titres ou grades militaires (*une amirale/un amiral*), et les titres ou grades universitaires (*une bachelière ès arts/un bachelier ès arts*).

Dans le sous-groupe C, noms épïcènes bigénérés, nous retrouvons les mêmes classes que dans le sous-groupe B, soit les noms de professions et de métiers (classe 3), les titres (classe 4), les gentilés (classe 5) et les noms de qualité ou d'état (classe 6). Cette dernière classe comprend également les sacres substantivés (*une/un tabarnac*)³. Parmi les titres, nous trouvons des titres de fonctions (*une/un chef*), des titres militaires (*une/un capitaine*) et des titres universitaires (*une/un maître ès arts*). Il n'y a pas, toutefois, de titres de noblesse ni de titres religieux parmi les noms épïcènes bigénérés.

Dans le sous-groupe D, noms épïcènes monogénérés, les noms génériques (classe 7) comprennent les noms qui désignent les êtres des deux sexes en tant que genre entier. Font partie des noms génériques les noms suivants (21) qui peuvent désigner aussi bien les femmes que les hommes (22).

(21) Noms féminins

autorité, connaissance, caution,
créature, dupe, notabilité,
ouailles, personnalité, personne,
relation, victime;

Noms masculins

ange, ascendant, descendant,
être, individu, gens;

2 Nous incluons les gentilés dans notre étude, même si ces noms sont considérés comme des noms propres dans les grammaires, parce que, contrairement aux autres noms propres, ces noms connaissent la variation en genre et font partie de la nomenclature des dictionnaires généraux de langue.

3 Pour une étude sur les sacres en français québécois, voir Charette et Léard 1999.

- (22) a. Marie est un être charmant. / Luc est un être charmant.
 b. Marie est une de mes relations. / Luc est une de mes relations.

Dans le même groupe, les noms métonymiques (classe 8) sont des noms féminins ou masculins qui ont changé de désignation. Désignant à l'origine une chose, ils en sont venus à désigner une personne. Ainsi, un soldat qui fait LA sentinelle devient UNE sentinelle; un matelot qui fait LA vigie devient UNE vigie; un artiste qui brille comme UNE étoile devient UNE étoile; une personne qui a DU génie devient UN génie. Font partie des noms métonymiques les noms suivants (liste non-exhaustive) (23), qui désignent aussi bien les femmes que les hommes (24).

(23) **Noms féminins**

estafette, étoile, figure,
 ordonnance, recrue, sentinelle,
 star, vedette, vigie, Son Altesse,
 Son Éminence, Son Excellence,
 Sa Grâce, Sa Grandeur, Sa Majesté,
 Sa Sainteté;

Noms masculins

as, génie, modèle, phénix,
 Son Honneur, Votre Honneur;

- (24) a. Céline Dion est une star. / Roch Voisine est une star.
 b. Son Honneur la mairesse de Sainte-Foy. / Son Honneur le maire de Québec.

Dans les noms de la liste (23), on remarque ceux de *sentinelle*, *estafette*, *recrue*, *vigie* et *ordonnance*. Ces cinq noms féminins désignent des fonctions militaires, prétendument exercées par des hommes, qu'évoquent, *ad nauseam*, ceux et parfois celles⁴ qui veulent démontrer qu'il est tout à fait normal d'utiliser une appellation professionnelle masculine pour désigner une femme. Ces personnes invoquent un faux argument, et ce, pour trois raisons :

1° Ces exemples sont trop restreints (cinq seulement) pour qu'on puisse en tirer une généralisation;

2° Quatre de ces noms (*sentinelle*, *recrue*, *vigie* et *ordonnance*) étaient, à l'origine, des noms de choses de genre féminin qui en devenant, par métonymie, des noms de personnes, ont gardé leur genre féminin; le cinquième nom, *estafette*, quant à lui, est un nom emprunté à l'italien qui a gardé son genre féminin d'origine;

3° De nos jours, ces noms ne sont plus limités à des hommes, les femmes pouvant faire partie de l'armée et être, également, désignées par ces mêmes noms.

4 Entre autres Brosseron 1998 : A10, Druon 1997 : B3, Druon/Carrère d'Encausse/Bianciotti 1998 : B2, Fumaroli 1998 : 10.

Les noms péjoratifs (classe 9), dans le même groupe, constituent souvent des insultes. Font partie de cette classe les noms suivants (25) (liste non-exhaustive), qui désignent aussi bien des femmes que des hommes (26).

(25) **Noms féminins**

andouille, brute, canaille,
crapule, fripouille, mauviette,
sainte nitouche;

Noms masculins

assassin, bandit, brigand,
charlatan, despote, escroc,
filou, goinfre, monstre,
saligaud, voyou;

- (26) a. Marie est une crapule. / Luc est une crapule.
b. Marie est un monstre. / Luc est un monstre.

Bien qu'il ne soit pas un terme péjoratif, *gourmet* pourrait faire partie de cette classe de noms. Certains masculins (génériques ou péjoratifs) ont parfois été féminisés par certains auteurs : *une ange, cette bandite, charlatane, petite monstre, petite voyoute, les voyoues, espèce de voyouse* (Grevisse 1993 : 762). Napoléon n'appelait-il pas Joséphine sa *tyrannie*? Au Québec, n'utilise-t-on pas *une crapaude* pour désigner une femme fûtée ou maligne?

3. Le comportement morphologique des noms communs de personnes

Les neuf classes sémantiques que nous avons établies n'ont pas, par ailleurs, le même comportement morphologique. En effet, seuls les noms des sous-groupes A (classes 1 et 2), B (classes 2, 3, 4, 5 et 6) et C (classes 3, 4, 5 et 6) varient en genre, c'est-à-dire qu'ils sont susceptibles de prendre le genre féminin ET le genre masculin. Cette opposition en genre se marque ou par des termes distincts (*mère/père*), ou par des suffixes distincts (*doyenne/doyen*), ou par des déterminants distincts (*une/un pianiste*). Les noms du sous-groupe D n'ont pas d'opposition en genre : ils sont soit féminins (*personne, vigie, crapule*), soit masculins (*individu, génie, monstre*).

Dans la représentation du tableau 3, les noms ne sont pas répartis de façon égale. Les noms qui varient en genre représentent entre 93 et 95 % (selon les compilations) de tous les noms communs de personnes, alors que ceux qui ne varient pas (en plus des exceptions que nous voyons plus bas) représentent entre 5 et 7 % de ces noms (Khaznadar 1990 et Rey-Debove 1998).

Tableau 3
Représentation des noms communs de personnes
en fonction de la variation en genre

Noms qui varient en genre (A, B, C)		
QUALITÉS, ÉTATS	MONOGENRÉS	une sainte/un saint
	BIGENRÉS	une/un sans-abri
PROFESSIONS, TITRES	MONOGENRÉS	une avocate/un avocat
	BIGENRÉS	une/un chef
GENTILÉS	MONOGENRÉS	une Danoise/un Danois
	BIGENRÉS	une/un Belge
ÊTRES	INHÉRENTS AU SEXE	une femme/un homme
	NOMS DE PARENTÉ	une mère/un père
Noms qui ne varient pas en genre (D)		
	GÉNÉRIQUES	une personne, un être
	MÉTONYMIQUES	une star, un génie
	PÉJORATIFS	une crapule, un monstre

Il existe, cependant, de rares exceptions à ces règles. Il y a d'abord des noms qui sont propres à un sexe en fonction de caractéristiques biologiques; ces noms peuvent être féminins ou masculins quel que soit le sexe de la personne. Ainsi, on trouvera des noms féminins et masculins qui ne s'adressent qu'à des femmes (27) et des noms féminins et masculins qui ne s'adressent qu'à des hommes (28) (liste non-exhaustive).

Noms qui ne s'adressent qu'à des femmes

- (27) a. une amazone, une lesbienne, une nonne, une nourrice,
une parturiente (F);
b. un contralto (M);

Noms qui ne s'adressent qu'à des hommes

- (28) a. une basse chantante (F);
b. un baryton, un castrat, un eunuque, un pédéraste, un ténor (M);

Il y a également des noms péjoratifs masculins qui ne s'adressent qu'à des femmes (29) et des noms péjoratifs féminins qui ne s'adressent qu'à des hommes (30).

Noms qui ne s'adressent qu'à des femmes

- (29) un bas-bleu, un laideron, un souillon, un tendron, un trottin (bien que laideron et souillon puissent aussi être précédés d'un article féminin, une laideron et une souillon, et même avoir un suffixe féminin, une laideronne et une souillonne);

Noms qui ne s'adressent qu'à des hommes

- (30) une frappe, une gouape, une tapette;

De même, il y a certains noms uniquement masculins, vestiges de pratiques révolues notamment dans le milieu religieux catholique, qui ne s'est pas adapté à la société moderne : un *curé*, un *vicaire*, un *évêque*, un *archevêque*, un *cardinal*, etc. Mais il y aurait eu, selon une légende du 13^e siècle, une *papesse* dans l'histoire : la *papesse* Jeanne, qui aurait vécu au 9^e siècle et qui serait morte d'une fausse couche en tombant de cheval...

4. Le comportement syntaxique des noms communs de personnes

Les noms des diverses classes sémantiques n'ont pas non plus le même comportement syntaxique. Examinons les exemples suivants :

(31) Anne est femme.	/	Anne est une femme de tête.	C1.1
Anne est mère.	/	Anne est une bonne mère.	C1.2
Anne est épouse.	/	Anne est sa première épouse.	C1.2
Anne est avocate.	/	Anne est une grande avocate.	C1.3
Anne est doyenne.	/	Anne est une doyenne experte.	C1.4
Anne est Danoise.	/	Anne est une petite Danoise.	C1.5
Anne est pianiste.	/	Anne est une pianiste de talent.	C1.3
Anne est bachelière.	/	Anne est une bachelière méritante.	C1.4
Anne est Belge.	/	Anne est la seule Belge au pays.	C1.5

Dans tous ces exemples qui relèvent du groupe I (noms monosexués), qu'ils soient du sous-groupe A ou du sous-groupe B et des classes de 1 à 5, ou qui relèvent du groupe II (noms bisexués) appartenant au sous-groupe C et aux classes de 3 à 5, le nom ne prend pas l'article quand il est sans complément en position d'attribut. Toutefois, quand le nom est complété par un adjectif (*une bonne mère*) ou un complément du nom (*une pianiste de talent*), il est précédé de l'article.

Examinons maintenant les exemples suivants :

(32) Anne est une sainte	/	Anne est une grande sainte.	Cl.6
Anne est une sans-abri.	/	Anne est une sans-abri solitaire.	Cl.6
Anne est une victime.	/	Anne est la seule victime.	Cl.7
Anne est un ange.	/	Anne est mon ange gardien.	Cl.7
Anne est une star.	/	Anne est une star internationale.	Cl.8
Anne est un génie.	/	Anne est un génie de renom	Cl.8
Anne est une crapule.	/	Anne est toute une crapule.	Cl.9
Anne est un monstre.	/	Anne est un monstre sacré.	Cl.9

Dans tous ces exemples qui relèvent du groupe I (noms monosexués), classe 6, et du groupe II (noms bisexués), classes de 7 à 9, le nom prend l'article, qu'il soit caractérisé ou non. Il y a donc un comportement syntaxique différent entre les exemples du numéro 31 et ceux du numéro 32; ce même comportement s'applique aux noms masculins (voir le tableau 4) :

(33) Paul est homme.	/	Paul est un homme de coeur.	Cl.1
Paul est père.	/	Paul est un bon père.	Cl.2
Paul est époux.	/	Paul est son premier époux.	Cl.2
Paul est avocat.	/	Paul est un grand avocat.	Cl.3
Paul est doyen.	/	Paul est un doyen expert.	Cl.4
Paul est Danois.	/	Paul est un petit Danois.	Cl.5
Paul est pianiste.	/	Paul est un pianiste de talent.	Cl.3
Paul est bachelier.	/	Paul est un bachelier méritant.	Cl.4
Paul est Belge.	/	Paul est le seul Belge au pays.	Cl.5
(34) Paul est un saint.	/	Paul est un grand saint.	Cl.6
Paul est un sans-abri.	/	Paul est un sans-abri solitaire.	Cl.6
Paul est une victime.	/	Paul est la seule victime.	Cl.7
Paul est un ange.	/	Paul est mon ange gardien.	Cl.7
Paul est une star.	/	Paul est une star internationale.	Cl.8
Paul est un génie.	/	Paul est un génie de renom.	Cl.8
Paul est une crapule.	/	Paul est toute une crapule.	Cl.9
Paul est un monstre.	/	Paul est un monstre sacré.	Cl.9

Par ailleurs, on pourrait même avancer que les noms ayant une fonction d'attribut qui ne prennent pas l'article (soit les noms du groupe I, sauf les noms de qualité ou d'état) ont un comportement analogue à celui des adjectifs (ex. *Marie est belle* = *Marie est avocate* = *Marie est Danoise*). D'ailleurs, pour ce qui est des gentilés (*Marie est Danoise*), on peut se demander s'il ne s'agit pas plutôt d'un adjectif que d'un nom en position d'attribut. Seule la présence de la majuscule nous précise que c'est un nom.

Tableau 4
Représentation des noms communs de personnes en fonction
de leur comportement syntaxique en position d'attribut

Absence du déterminant		
PROFESSIONS, TITRES	MONOGENRÉS	avocate/avocat
	BIGENRÉS	chef
GENTILÉS	MONOGENRÉS	Danoise/Danois
	BIGENRÉS	Belge
ÊTRES	INHÉRENTS AU SEXE	femme/homme
	NOMS DE PARENTÉ	mère/père
Présence du déterminant		
AVEC VARIATION EN GENRE	QUALITÉS, ÉTATS	une sainte/un saint une/un sans-abri
	SANS VARIATION EN GENRE	GÉNÉRIQUES MÉTONYMIQUES PÉJORATIFS

Il serait intéressant, mais cela déborde le cadre de notre sujet, d'étudier les effets stylistiques des couples : *Marie est femme* et *Marie est une femme*; *Marie est mère* et *Marie est une mère*, puisque les deux énoncés sont possibles sans que cela n'invalide la théorie que nous avons avancée sur le comportement des noms communs de personnes. Est-ce que ces différences seraient analogues à celles que l'on trouve entre *Marie est idiote* (adjectif) et *Marie est une idiote* (nom)? La question mérite examen.

5. Conclusion

En résumé, pour justifier la variation en genre des noms professionnels en français, variation au féminin et au masculin, il importait d'analyser toute la question de la représentation des noms communs de personnes. Cette dernière nous a appris que les noms de personnes peuvent se regrouper en neuf classes distinctes :

1. noms inhérents au sexe : *une femme/un homme*;
2. noms de parenté : *une mère/un père*;
3. noms de professions : *une avocate/un avocat; une/un pianiste*;
4. titres : *une doyenne/un doyen; une/un chef*;

5. gentilés : *une Danoise/un Danois; une/un Belge;*
6. qualités ou états : *une sainte/un saint; une/un sans-abri;*
7. noms génériques : *une personne, un individu;*
8. noms métonymiques : *une vigie, un génie;*
9. noms péjoratifs : *une crapule, un monstre.*

Les noms des classes 1 à 6 subissent la variation en genre, tandis que ceux des classes 7 à 9 ne la subissent pas : ils ont un genre unique. Les noms des classes 1 à 5, en position d'attribut, ne sont pas précédés de l'article lorsqu'ils sont sans complément, alors que les noms des classes 6 à 9 sont précédés de l'article dans les mêmes conditions.

Il y a donc un comportement morphologique et syntaxique différent selon les groupes de noms, comme le montre le tableau 5 : les noms du groupe I (classes 1-5) varient en genre et ne sont pas précédés de l'article en position d'attribut, alors que les noms du groupe II (classes 7-9) ne varient pas en genre et sont précédés de l'article en position d'attribut. Il n'y a que les noms de la classe 6 (qualités, états et sacres) qui appartiennent aux deux groupes puisque, à la fois, ils varient en genre et sont précédés de l'article en position d'attribut.

Tableau 5
Comportement morphologique et syntaxique
des noms communs de personnes

Classes 1-5 (I)	Classes 6 (II)	Classe 7-9 (II)
Variation en genre	Variation en genre	Non-variation en genre
Absence de l'article	Présence de l'article	Présence de l'article

Comme les noms du groupe I, en fonction d'attribut, ne sont pas précédés de l'article quand ils sont employés seuls et, inversement, sont précédés de l'article lorsqu'ils sont caractérisés et déterminés, la présence ou l'absence de l'article ne semble pas le facteur déterminant pour opposer les noms du groupe I et du groupe II. Il semble que ce soit plutôt la variation ou la non-variation en genre qui les caractérise le plus. Par ailleurs, comme les dénominations professionnelles font partie du groupe I (classe 3), elles subissent nécessairement la variation en genre. Par conséquent, le féminin pour désigner les femmes et le masculin pour désigner les hommes s'imposent pour ces dénominations et pour toutes celles du groupe I par nécessité linguistique. C'est d'ailleurs la position qu'ont prise les diverses communautés francophones industrialisées en matière de féminisation linguistique (Larivière 1999)⁵.

⁵ Voir les prises de position nationales de la Belgique (1994), du Canada (1985 et 1993), de la France (1986 et 1999), du Québec (1986 et 1991) et de la Suisse (1991a et 1991b).

Par ailleurs, selon la linguiste française Edwige Khaznadar, «[l]e système lexical général de la dénomination humaine est donc morphologiquement et grammaticalement alternant en genre et sémantiquement alternant en sexe en français, sauf pour une fraction réduite de l'ensemble» (2000 : 147). Khaznadar va même jusqu'à affirmer «qu'un nom commun de personne français sans possibilité de dédoublement [en genre] n'est pas apte, sauf exceptions [...] à dénommer objectivement l'être humain» (2000 : 146). Aussi, contrairement à ce qu'affirment l'Académie française et ses disciples, c'est la non-utilisation des deux genres qui conduit à une véritable discrimination, en plus de conduire à des contradictions grammaticales du genre *MADAME LE ministre* et une *FEMME ÉCRIVAIN*, aussi incongrues que *MONSIEUR LA ballerine* et un *HOMME INFIRMIÈRE*.

Références

- ACADÉMIE FRANÇAISE 1984 «La féminisation des mots», déclaration faite lors de la séance du 14 juin 1984, reproduite dans *L'Analyste* 23 (1988) : 71.
- BELGIQUE (COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE) 1994 *Mettre au féminin : guide de féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, Bruxelles, Direction générale de la Culture et de la Communication, Service de la langue française.
- BROSSERON, Y. 1998 «Madame la ministresse», *Le Devoir* 30 janvier 1998, p. A10.
- CANADA 1985 *La féminisation des titres de profession de la Classification canadienne descriptive des professions*, Ottawa, Emploi et Immigration Canada, Direction des informations sur les professions et les carrières.
- CANADA. EMPLOI ET IMMIGRATION CANADA 1993 *Classification nationale des professions : index des appellations d'emplois*, LM-248-12-92F, Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services Canada.
- CHARETTE, É. et J.-M. LÉARD 1999 «Le sacre en français québécois : description grammaticale et valeurs sémantiques», communication au congrès de l'ACFAS (Université d'Ottawa).
- DRUON, M. 1997 «Bon français et féminisation», *La Presse* 26 juillet 1997, p. B3.
- DRUON, M./H. CARRÈRE D'ENCAUSSE/H. BIANCIOTTI 1998 «Féminisation du titre de ministre : l'Académie française fait appel à Chirac», *La Presse* 19 janvier 1998, p. B2.
- FOREST, C. et D. BOUDREAU 1998 *Le Colpron : le dictionnaire des anglicismes*, 4^e éd., Montréal, Beauchemin.
- FRANCE 1986 «Circulaire du 11 mars 1986 relative à la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre», *Journal officiel de la République française*.
- FRANCE. COMMISSION GÉNÉRALE DE TERMINOLOGIE ET DE NÉOLOGIE 1998 *Rapport sur la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre*, Paris, Bureau du Premier ministre.

- FRANCE. CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE/INSTITUT NATIONAL DE LA LANGUE FRANÇAISE 1999 *Femme, j'écris ton nom : guide d'aide à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions*, Paris, La Documentation française.
- FUMAROLI, M. 1998 «La querelle du neutre», *Le Monde* 31 juillet 1998, p.1 et 10.
- GAGNON, N. 1998a «Le dérailage du féminisme linguistique», *Le Devoir* 20 février 1998, p. A11.
- GAGNON, N. 1998b «Contre la ministre : la prétendue «victoire» du féminisme linguistique est un recul sur la voie de l'égalité sociale des femmes», *Le Devoir* 3 avril 1998, p. All.
- GREVISSE, M. 1993 *Le bon usage : grammaire française*, 13^e éd. refondue par André Goosse, Paris et Gembloux, Duculot.
- KHAZNADAR, E. 1990 *Le nom de la femme : virtualisation idéologique et réalité linguistique*, thèse de doctorat, Université de Toulouse-Le-Mirail.
- KHAZNADAR, E. 2000 «Masculin et féminin dans la dénomination humaine : linguistique et politique. Aperçu de la pratique québécoise», *Le français moderne* 68-2 : 141-170.
- LARIVIÈRE, L.-L. 1999 «La féminisation linguistique : prises de position officielles dans les pays francophones industrialisés», *Études francophones* 14-2 : 137-172.
- LARIVIÈRE, L.-L. 2000a *Pourquoi en finir avec la féminisation linguistique ou À la recherche des mots perdus*, Montréal, Boréal.
- LARIVIÈRE, L.-L. 2000b *Comment en finir avec la féminisation linguistique ou Les mots pour LA dire* [en ligne], Paris, Zéro Heure (www.00h00.com).
- QUÉBEC 1986 *Titres et fonctions au féminin : essai d'orientation de l'usage*, Montréal, Office de la langue française.
- QUÉBEC 1991 *Au féminin : guide de féminisation des titres de fonction et des textes*, rédigé par M. Biron, Québec, Publications du Québec, (Guides de l'Office de la langue française).
- REY-DEBOVE, J. 1998 «Madame «la» ministre», *Le Monde* 14 janvier 1998, p. 16.
- SUISSE 1991a *Dictionnaire féminin-masculin des professions, titres et fonctions*, Genève, Métropolis.
- SUISSE 1991b *La formulation non sexiste des textes législatifs et administratifs*. Rapport d'un groupe de travail interdépartemental de la Confédération, Berne, Chancellerie fédérale.